

JD/DV.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction
du Gaz et de l'Electricité

PARIS, le 6 Août 1969.
24, rue de l'Université - PARIS 7ème

1er Bureau

DECISION ENN. 69-12.

Le Ministre du Développement Industriel
et Scientifique

- à MM.- les ingénieurs en chef des ponts et chaussées
chargés des circonscriptions électriques,
- les chefs des arrondissements minéralogiques,
- les directeurs départementaux de l'équipement
chargés du contrôle des D.E.E

OBJET : Application des dispositions du statut national du personnel des
industries électriques et gazières au personnel des entreprises
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions et circulaires d'"Electricité de France" et de
"Gaz de France" ci-dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions
habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la
nationalisation ou non transférées :

- circulaire N. 69-53 (Pers. 530) du 12 mai 1969;
- circulaire N. 69-55 du 30 mai 1969;
- décision N. 69-65 du 26 juin 1969;
- décision N. 69-66 du 26 juin 1969;
- décision N. 69-69 (Pers. 532) du 30 juin 1969;
- décision N. 69-71 du 22 juillet 1969;
- décision N. 69-73 du 22 juillet 1969.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions et
circulaires susvisées sont applicables au personnel des entreprises et
exploitations électriques et gazières non nationalisées qui sont soumises
à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir noti-
fier la présente décision aux entreprises et exploitations non nationali-
sées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre du Développement
Industriel et Scientifique,
Le Directeur du Gaz et de l'Electricité,

H. MALEGARIE.